

## 1. DU NOUVEAU EN ORTHOPÉDIE-TRAUMATOLOGIE



Le 1<sup>er</sup> août dernier, le **Dr Fornaciari Paolo** (photo) est entré en fonction comme médecin hospitalier à 100% au sein du département d'orthopédie-traumatologie du RHNe comme spécialiste du membre supérieur.

Par ailleurs, dans le souci de répondre au mieux aux besoins de la population neuchâteloise et de proposer des prestations de proximité, le département d'orthopédie-traumatologie ouvre dès le mois de septembre deux nouvelles consultations d'orthopédie :

- Le mardi sur le site de Couvet par le **Dr De Cannière**
- Le jeudi sur le site du Locle par le **Dr Czekaj**

Pour tous renseignements, merci de contacter le secrétariat d'orthopédie-traumatologie au 032.713.35.04 ou par mail [hne.secretariatortho-trauma@rhne.ch](mailto:hne.secretariatortho-trauma@rhne.ch).

## 2. DES ADMISSIONS ÉLECTIVES EN LIGNE

En février dernier, le département de médecine du RHNe a ouvert une nouvelle Clinique ambulatoire de médecine et une unité de lits ambulatoires de médecine (ULAM) dans le hall du site de Pourtalès. L'objectif de ces structures est d'être le trait d'union entre l'ambulatoire et le stationnaire, soit en amont de préparer ou éviter des hospitalisations, et en aval de permettre une sortie plus rapide ou plus sûre à domicile. Cette clinique organise également directement les admissions électives en médecine de vos patients, via une nouvelle interface de demande en ligne.

- Les médecins de la clinique ambulatoire de médecine sont à votre service pour toute demande d'admission élective, de conseil (inclus COVID long), investigation multidisciplinaire, traitement intraveineux, transfusion ou geste technique. ([formulaire cliquer ici](#)). En cas de question vous pouvez joindre directement le médecin responsable : [mra-medecine@rhne.ch](mailto:mra-medecine@rhne.ch) ou tél direct : 032/919.56.71

- Un formulaire électronique pour les demandes d'admission électives en médecine interne (PRT et CDF) et neurologie via la page Internet de l'hôpital a été mis en place. Ce formulaire a été préparé avec la collaboration du Dr D Bünzli que nous remercions ([formulaire cliquer ici](#)). La prise en charge s'effectue très rapidement, avec votre patient qui est vu dans les 24 heures suivant votre demande, afin de préparer l'admission dans les quelques jours qui suivent. Un email automatique vous tient informé de la date d'admission. Un mode d'emploi pour l'accès au formulaire Internet est disponible au besoin en [cliquant ici](#).

- Une liste des prestations de l'ensemble du département de médecine avec détails des procédures de demande pour chaque service/prestation ([liste cliquer ici](#)) est à votre disposition. | Contact secrétariat: Tél : 032 713 33 50 | Email: [secretariatpolicliniquegenerale.prt@rhne.ch](mailto:secretariatpolicliniquegenerale.prt@rhne.ch)

## 3. LE CERTIFICAT COVID REQUIS POUR LES VISITEURS DU RHNE

Face à la recrudescence du nombre de cas en lien avec le variant delta, les mesures suivantes sont entrées en vigueur sur les sites du RHNe dès le mercredi 1<sup>er</sup> septembre :

- Les visiteurs, accompagnants et fournisseurs (représentants et prestataires compris) doivent présenter un certificat Covid-19 accompagné d'une pièce d'identité pour pouvoir entrer sur les différents sites de l'institution. Un seul accompagnant par patient est autorisé. Des contrôles systématiques seront effectués aux entrées. Cette mesure ne concerne pas les patients. Les patients non vaccinés qui bénéficieront d'une opération programmée seront testés lors de la consultation de pré-hospitalisation.

- Les collaboratrices et les collaborateurs non vaccinés ou non immunisés doivent se faire dépister de manière hebdomadaire. Le mardi 24 août, jour du lancement de la 4<sup>e</sup> campagne de vaccination interne, plus de 75% des collaborateurs/trices étaient immunisés. La prise en charge des coûts des dépistages suivront les ordonnances et directives du Conseil fédéral en la matière.

Les enfants de moins de 12 ans, non éligibles pour le certificat Covid, ne pourront pas faire de visite à des proches hospitalisés. Des exceptions seront faites pour la visite des nouveaux nés par la fratrie, pour un motif médical ou pour les fins de vie. Les accompagnants devront également présenter un certificat Covid-19, à l'exception des urgences et des personnes incapables de se déplacer seules.

Le RHNe rappelle que la vaccination reste le meilleur outil actuellement disponible pour limiter la propagation du coronavirus alors que le variant delta est désormais majoritaire en Suisse.